

Un sarcophage en bois à couvercle anthropoïde découvert dans la nécropole punique de Kerkouane

In: Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 116e année, N. 2, 1972. pp. 340-354.

Citer ce document / Cite this document :

Mhammed Fantar. Un sarcophage en bois à couvercle anthropoïde découvert dans la nécropole punique de Kerkouane. In: Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 116e année, N. 2, 1972. pp. 340-354.

doi : 10.3406/crai.1972.12766

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/crai_0065-0536_1972_num_116_2_12766

COMMUNICATIONS

UN SARCOPHAGE EN BOIS A COUVERCLE ANTHROPOÏDE
DÉCOUVERT DANS LA NÉCROPOLE PUNIQUE DE KERKOUANE,
PAR M. MHAMMED FANTAR.

La présence punique au Cap Bon est attestée par les sources littéraires¹ et par une très abondante documentation archéologique². Si les textes anciens ont été depuis déjà fort longtemps rassemblés,

1. Polybe, I, 29, 6-7 ; Diodore de Sicile, XX, 8, 2-4. Ce sont en général des textes relatifs à des expéditions militaires ; Polybe nous présente le Cap Bon à travers l'expédition de Régulus au cours de la première guerre punique. Diodore nous entretient de l'aventure vécue par l'armée de Syracuse sous la conduite d'Agathocle. Pour ces deux expéditions et la bibliographie gréco-romaine qui les concerne, consulter Stéphane Gsell, *Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, t. III, p. 29 et 80.

2. Les nécropoles puniques du Cap Bon sont connues depuis déjà fort longtemps. En 1929, Combres, officier de police, découvrit grâce aux informations très précises qui lui avaient été fournies par l'habitant, la nécropole d'Arg-el-Ghazouani. C'était à l'occasion d'une enquête judiciaire. L'officier de police n'hésita pas à entreprendre l'exploration de cette nécropole « pour le compte de la Direction des Antiquités » fit observer P. Cintas, cf. *Revue Tunisienne*, 1939, p. 135.

Parmi les nécropoles puniques du Cap Bon, nous pouvons signaler « les tombes du Jebel Melezza » dont la fouille et la publication ont été réalisées par P. Cintas et E. G. Gobert ; consulter à ce propos *Revue Tunisienne*, 1939, p. 135-198. Il y a lieu aussi de citer les nécropoles de Korba, de Menzel Temime de Kélibia, etc. ; ces nécropoles demeurent encore très mal connues. Nous en avons à peine quelques indications, comme par exemple le petit paragraphe consacré à une lampe à tête humaine découverte dans une tombe punique de Kélibia. Voici ce que nous savons de cette nécropole : « Tandis que les tombes de l'Areg-el-Rhazouani dont proviennent les deux lampes « à tête » en pierre peuvent être attribuées au III^e siècle et sont des tombes de maîtres opulents, celles de la nécropole de Kélibia — 10 kilomètres plus loin — sont en général les tombes de pauvres et ne remontent pas au delà de la fin du même siècle. L'une des tombes de Kélibia m'a donné la lampe « à tête » de terre cuite... » (P. Cintas, *Céramique punique*, Tunis, 1950, p. 529). La fouille de cette nécropole remonte donc à l'année 1944. Mais où se trouve le matériel découvert ? Comment se présentent les tombes de Kélibia ? Nos questions demeurent encore sans réponse ; il serait très souhaitable de voir un jour ce matériel archéologique publié.

Il serait trop long et sans doute fastidieux de citer dans le cadre de cette très modeste communication toutes les nécropoles puniques repérées dans la région du Cap Bon. Mais nous ne pouvons pas parler de la documentation archéologique relative à la civilisation punique dans ce secteur sans évoquer la cité de Kerkouane qui se présente comme l'unique cité punique entièrement conservée en Méditerranée occidentale. Elle s'offre au chercheur et au simple visiteur avec ses maisons plus ou moins riches, ses boutiques, ses ateliers, ses places publiques, ses rues, ses remparts ; elle nous permet de reconstituer de manière intégrale la vie complexe d'une cité punique aux derniers siècles de Carthage. Plusieurs secteurs ont été déjà mis au jour ; nous venons de terminer le dégagement de l'enceinte urbaine conservée de bout en bout. Nous avons pu identifier avec une très grande précision une porte à tenailles qui donne sur le soleil couchant. Pour cette cité punique du Cap Bon consulter P. Cintas, *CRAI*, 1953, p. 256-260 ; J. P. Morel, *Mél. Écol. franç.*, Rome, 1969, p. 31 sqq. Voir aussi notre *Cavalier marin de Kerkouane*, dans *Africa*, I, 1966, p. 19-32 et *Pavimenta punica*, dans *Studi Magrebini*, I, 1966, p. 57-65.

A côté de l'architecture domestique et urbaine, il convient d'ajouter une découverte récente réalisée par une mission tuniso-italienne. Il s'agit d'une forteresse punique

établis, collationnés et dûment exploités¹ pour la connaissance du fait punique ou carthaginois² au Cap Bon, l'archéologie ne semble pas encore avoir tout dit ; les prospections³ et les fouilles⁴ continuent d'enrichir le dossier. Certaines découvertes réalisées au cours de ces dernières années se révèlent d'une très grande importance pour l'étude de la présence punique en Tunisie⁵.

installée sur le sommet de Ras ed-Drek, non loin d'el-Haouaria. C'est-à-dire à une dizaine de kilomètres de Kerkouane. Elle devait être destinée au contrôle de la navigation dans ce secteur de la Méditerranée ; elle était sans doute en contact permanent avec la forteresse d'Aspis dont nous avons repéré les fondations au pied du fort hispano-turc qui domine encore la ville de Kélibia.

Non loin de la forteresse de Ras ed-Drek, nous avons identifié un temple punique consacré à quelque divinité marine ou guerrière. La présence de la mer milite en faveur de la divinité marine ; le voisinage de la forteresse appuierait l'hypothèse de la divinité guerrière. Mais il y a une divinité qui présente l'avantage d'être à la fois marine et guerrière : Ashtart. Nous sommes, quant à nous, très enclin à attribuer le sanctuaire de Ras ed-Drek à la déesse Ashtart dont le caractère militaire et marin ne permet pas le moindre doute.

1. Personne n'ignore le caractère très confus de ces textes littéraires ; nous ne pouvons pas, entre autres choses, établir l'itinéraire suivi par les soldats d'Agathocle ou celui adopté par Régulus après le débarquement à Aspis. Diodore de Sicile nous signale une ville nommée « Mégalépolis » (XX, 8, 2). Mais il n'a pas été possible d'identifier cette ville sur le terrain. Il y a eu de nombreuses hypothèses ; aucune n'est définitivement admise ; consulter à ce sujet, Stéphane Gsell, *Hist. anc. Afr. du Nord*, III, p. 29 ; Warmington, *Histoire et Civilisation de Carthage*, Paris, 195, p. 155. Chr. Courtois avait proposé de la situer dans la région de Menzel Bouzelfa, voir *Karthago*, V, 1954, p. 189. Les mêmes difficultés entourent l'identification de Tunès-la-Blanche dont parlent certains auteurs de l'Antiquité classique notamment Diodore de Sicile, XX, 8. Pour cette localité voir Ch. Tissot, *Géogr.*, I, p. 538. D'une façon générale, l'interprétation des textes anciens est une tâche difficile et ne manque pas d'embûches. Il serait toujours souhaitable d'éviter les hypothèses qui n'auraient pour fondement qu'un texte littéraire. On doit certes s'en servir mais avec toutes les réserves qui s'imposent.

2. Pour la différence entre punique et carthaginois, voir notre travail, *L'expansion phénicienne en Tunisie*, dans *L'espansione fenicia nel Mediterraneo*, Roma, 1971, p. 113-129.

3. Nous avons déjà fait allusion à la collaboration tuniso-italienne en matière d'archéologie. Notre objectif consiste avant tout à organiser des campagnes de prospections en vue de reconnaître et d'identifier les vestiges puniques. C'est ainsi que la région côtière qui s'étend entre Kélibia et El Haouaria a été l'objet de trois campagnes ; la récolte fut excellente. Nous avons pu identifier deux forteresses et un temple. Il s'agit de la forteresse d'Aspis, de la forteresse de Ras ed-Drek et du temple du même nom. Voir ci-dessus, p. 340, n. 1.

4. Nous continuons de fouiller les nécropoles ainsi que certains secteurs de la ville de Kerkouane.

5. Parmi les découvertes de ces dernières années, il y a lieu d'accorder une importance toute particulière à deux tombes qui portent chacune sur leur façade une épigraphe. Il s'agit du nom du mort. Pour l'un d'entre eux, l'inscription nous communique le métier qu'il avait pratiqué parmi les vivants ; il était fondeur. Ces deux tombes ainsi que leurs épigraphes sont encore inédites. Mais nous pouvons sans attendre préciser que les deux défunts en question portent des noms libyques. Les habitants de Kerkouane ne semblent pas avoir été tous phéniciens d'origine. Nous avons là une population où l'élément libyque semble avoir été relativement important. Il nous paraît bien significatif que les deux personnages dont le nom fut gravé à l'entrée de la chambre funéraire soient d'origine libyque. Pareil phénomène nous incite à repenser les idées communément admises au sujet de Carthage et de la civilisation carthaginoise ou punique. Très souvent le Carthaginois est en réalité un Libyque punicisé. Il en est de même pour

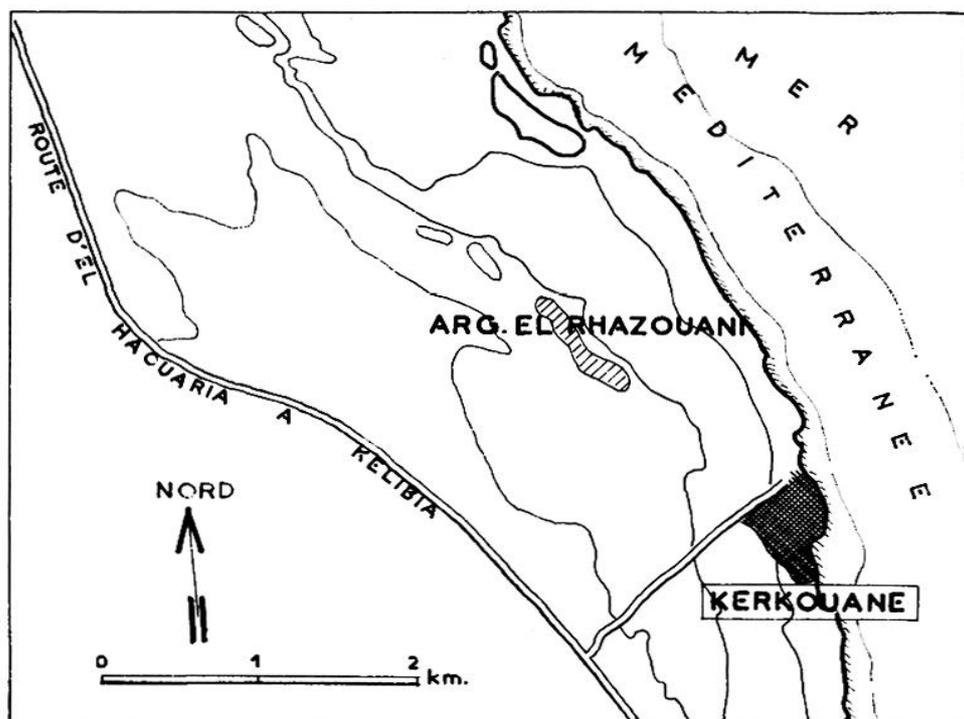


FIG. 1.

Le 8 juillet 1970, nous avons entrepris la fouille d'une tombe punique¹ aménagée au flanc de la colline dite Arg-el-Ghazouani², située à 1.500 mètres environ de la cité à Kerkouane³ (fig. 1). Elle est immatriculée T₂/70⁴. Il s'agit d'une tombe à trois composantes : escalier, dromos et chambre funéraire⁵ (fig. 2).

le Maghreb actuel : l'Arabe est en réalité le plus souvent un Berbère arabisé. Mais dans ce cas la « punicisation » ou l'« arabisation » ne signifie pas seulement assimilation de la culture phénicienne ou de la culture arabe ; mais elle signifie aussi contribution à l'information et à l'enrichissement de cette culture. La culture punique apparaît ainsi comme le résultat d'une rencontre.

1. Cette fouille a été exécutée dans le cadre du séminaire international de Kerkouane organisée en principe chaque année au mois de juillet par le Centre de la Recherche archéologique et historique de Tunis. Il groupe de nombreux archéologues qui se livrent pendant deux semaines à des fouilles pédagogiques à l'intention des étudiants ; les après-midi sont en général consacrés à des colloques ou des conférences sur différents sujets archéologiques.

2. Voir ci-dessus, p. 340, n. 1. « La nécropole, parallèle à la mer, est portée sur la carte du Cap Bon au 50.000^e sous le nom d'Arg el-Ghazouani avec une côte de 35 mètres, longue de plus de 1 kilomètre ; elle est constituée par une dune consolidée, où les colons carthaginois du voisinage ont établi leur cimetière » (Cintas et Gobert, *op. cit.*, p. 136).

3. Voir ci-dessus, p. 340, n. 1.

4. T₂/70 : Tombe n° 2 fouillée en 1970.

5. La plupart des tombes de cette nécropole appartiennent à ce type. Mais nous trouvons des tombes conçues comme de simples fosses.

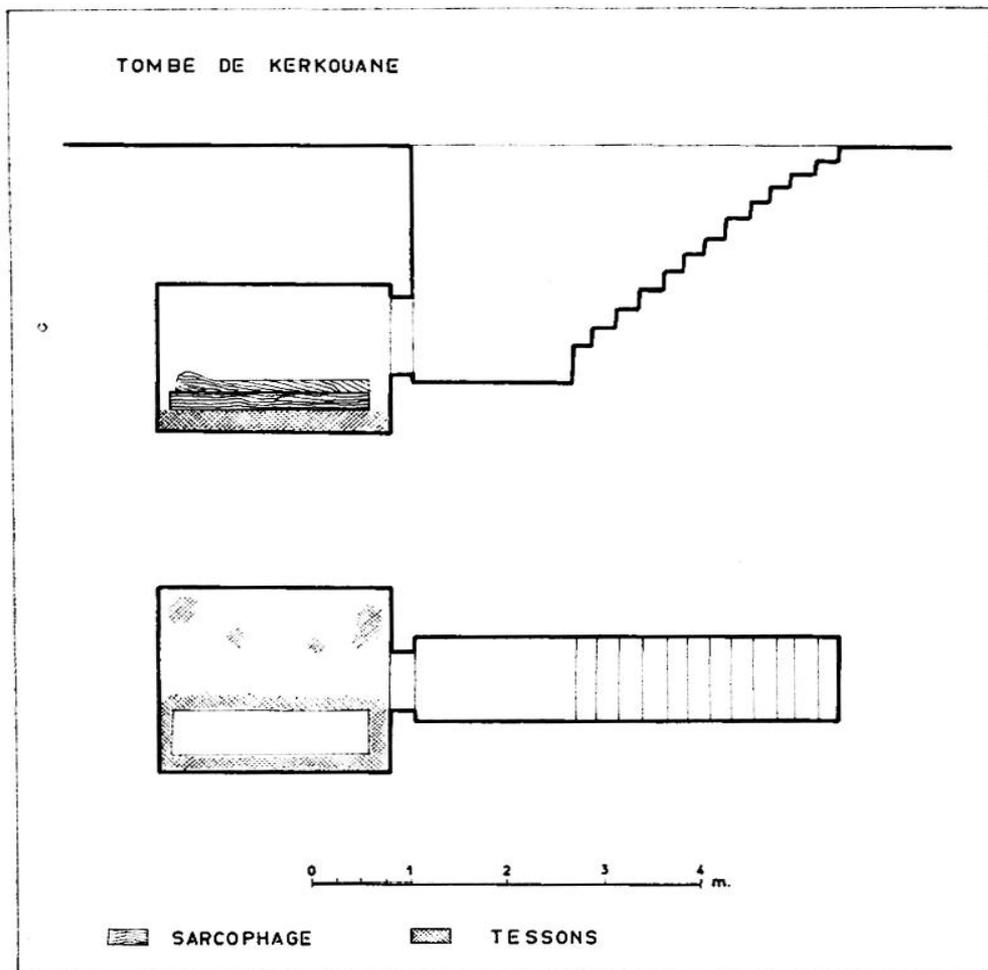


FIG. 2.

L'escalier

Ce sont d'abord les marches de l'escalier qui ont été dégagées par la pioche de nos ouvriers fouilleurs. Elles se caractérisent par leur irrégularité quant à leur taille et à leurs dimensions ; grossièrement coupées, les dix marches de la T2/70 ont chacune une longueur d'environ 75 centimètres ; leur largeur varie entre 15 et 17 centimètres, tandis que leur hauteur se situe entre 21 et 23 centimètres.

Le dromos

Il est relativement étroit ; deux personnes s'y tiennent avec difficulté ; il s'étale sur une longueur de 1 m. 65 environ ; sa largeur est de 0 m. 75.

L'entrée du caveau

Après le dégagement de l'escalier d'accès et du dromos, nous arrivons à l'entrée proprement dite du caveau ou plus précisément encore de la chambre funéraire. Nous l'avons trouvée obturée à l'aide d'une dalle taillée dans un bloc de grès ; sa hauteur est de 1 m. 07 ; sa largeur de 0 m. 72 ; elle a une épaisseur de 0 m. 17. Elle est placée de chant et maintenue à l'aide de moellons noyés dans un mortier de terre. Vue de l'extérieur, la hauteur du caveau, partant du dromos, mesure 3 m. 40. Il faut signaler d'ailleurs la présence de deux assises de moellons disposées latéralement de part et d'autre de l'escalier d'accès et au-dessus de l'entrée de la chambre funéraire ; ces deux assises de moellons semblent avoir été ajoutées pour régulariser le niveau supérieur de la tombe.

La chambre funéraire (fig. 3)

Après avoir accompli tous les travaux préliminaires qui s'imposent (mesures, dessins, photographies, relevés, etc.), nous procédâmes à l'enlèvement de la dalle obturatrice et nous entrâmes dans la chambre funéraire.

Elle a une longueur de 2 m. 40 et une largeur de 2 m. 03 ; de l'intérieur, sa hauteur mesure 1 m. 65. Elle est donc étroite et relativement basse. Pour les premiers travaux de relevés et de photographie, deux personnes pouvaient y être ; mais leurs mouvements étaient bien gênés.

Quoi qu'il en soit cette chambre funéraire, en tant que telle, ne présente rien de particulier. Sa taille et ses dimensions ne sortent pas des normes connues¹. Le mobilier funéraire² est tout à fait normal ; ce sont des amphores à queue, munies de deux petites anses verticales, deux lampes, un plat, quelques ossements d'animaux qui avaient été sans doute offerts en sacrifice, deux bagues en argent, etc.³. Le caractère nouveau et exceptionnel⁴ réside dans la

1. Les tombes fouillées par Cintas et Gobert au Jebel Melezza ont à peu près les mêmes dimensions. Des tombes encore inédites fouillées en 1958 — elles appartiennent à cette nécropole d'Arg el-Ghazouani — ont aussi des dimensions très voisines.

2. Nous n'avons pas pu encore examiner de très près ce mobilier funéraire. Nous ne l'avons même pas enlevé préférant laisser ce travail pour plus tard, lorsque la fouille pourra se faire dans des conditions normales.

3. Le sacrifice funéraire de ce genre ne permet pas l'ombre d'un doute en ce qui concerne le monde punique. Dans une autre tombe de cette même nécropole, nous avons pu ramasser les restes du poulet offert en sacrifice ; nous avons même remarqué, à côté de ces restes osseux, la présence du couteau qui avait sans doute servi au sacrifice. Ayant donc servi d'instrument au sacrificateur, le couteau semble par là même avoir revêtu une valeur sacrée, d'où nécessité de l'abandonner à côté de la victime.

Signalons d'ailleurs que, très souvent, les fouilleurs des tombes puniques mentionnent

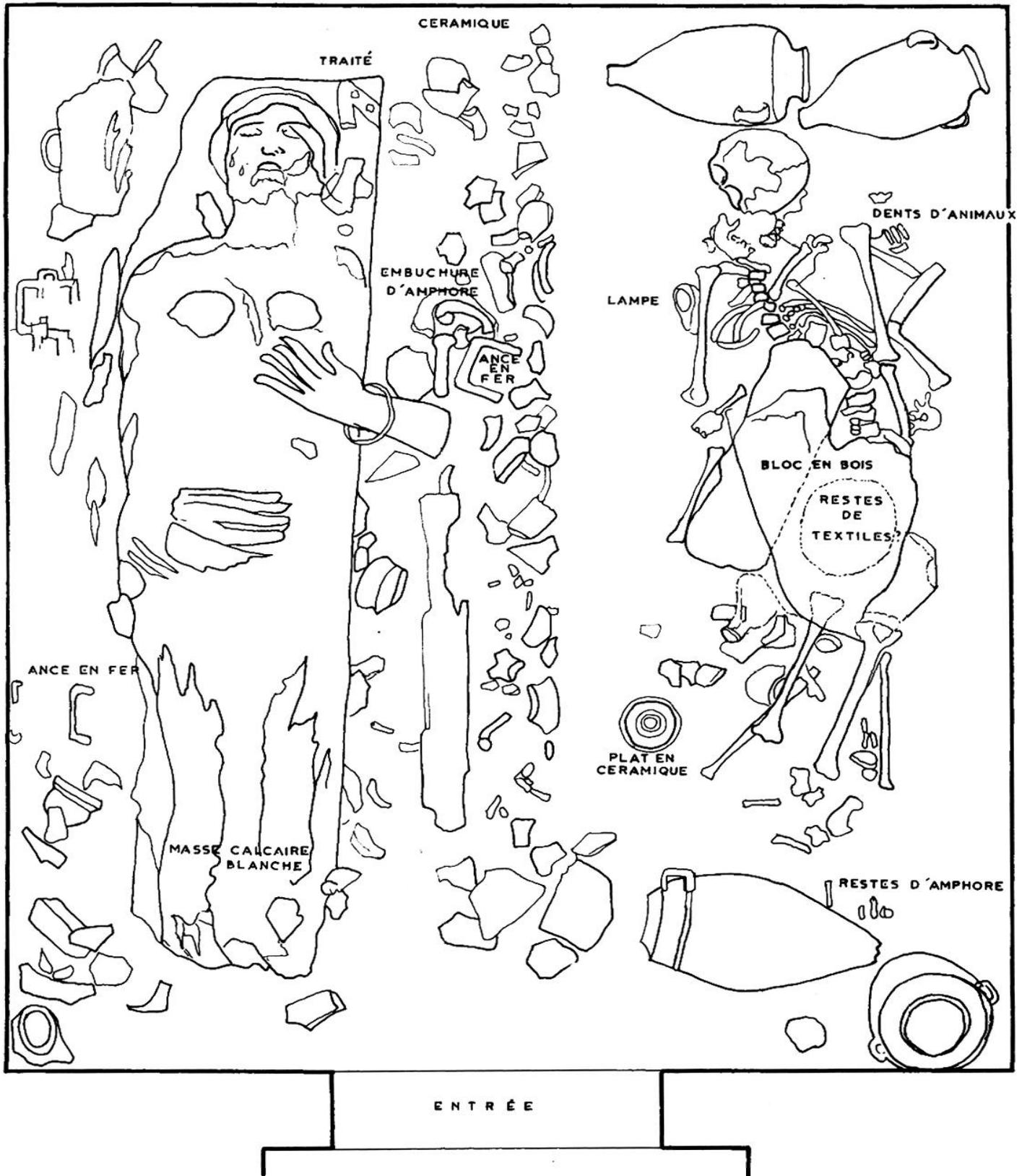


FIG. 3.

présence d'un sarcophage en bois à couvercle anthropoïde. Il y a lieu toutefois de rappeler que cette découverte ne constitue pas un unicum dans les annales de l'archéologie punique. En ce qui concerne les cercueils de bois, leur présence dans les tombes carthaginoises et puniques d'une façon générale a été signalée plus d'une fois. On n'en trouve, le plus souvent, que de menus vestiges : poussière de bois¹, clous ayant servi à l'assemblage des planches² ; clous en fer ou en bronze et souvent à tête dorée³ ; poignées de bronze⁴, goupilles⁵.

Mais dans certaines nécropoles puniques du Sahel et du Sud, on a pu retirer des cercueils de bois relativement bien conservés ; nous pouvons citer ceux de Ksour Essaf⁶, de Mahdia⁷, de Boujhar⁸ et de Gighti⁹. Ces cercueils ne portent aucune sculpture ; ils sont conçus comme de simples bahuts munis « de serrures et de couvercles mobiles avec charnières, témoins d'un long usage en guise de coffre... »¹⁰.

A côté de ces coffres-cercueils, dépouillés de tout décor, il convient de signaler les restes ou plutôt l'empreinte d'un sarcophage de bois à couvercle anthropoïde découvert par le père Delattre le 16 février 1904 au fond d'un puits funéraire de 14 mètres de profondeur¹¹.

entre autres objets qui composent le mobilier funéraire, des couteaux ou coutelas, cf. Delattre, *CRAI*, 1898, p. 96, 99, 102, 212, etc. On peut multiplier les exemples. Il s'agit, à notre avis, le plus souvent, de couteaux ou coutelas ayant servi au sacrifice. Il nous est ainsi permis de conclure que certains actes sacrificiels devaient se faire à l'intérieur de la chambre funéraire. Quel en était le rituel ? La documentation actuelle ne permet pas de le préciser

4. Du moins pour la nécropole du Cap Bon.

1. Delattre, *CRAI*, 1899, p. 310.

2. *BAC*, 1927, p. 468 où nous lisons : « Le cadavre avait été déposé dans un cercueil de bois dont quelques-uns des clous de bronze ont été retrouvés ».

3. Pour les clous en bronze ou en fer à tête dorée, voir Stéphane Gsell, *Hist. anc. Afr. du Nord*, t. IV, p. 57.

4. Delattre, *CRAI*, 1906, p. 13 ; *Cat. Mus. Lavignerie*, pl. XXXI, fig. 9. Voir aussi *CRAI*, 1899, p. 101. Parlant de ces poignées, le Père Delattre écrit : « Nous avons réussi à en recueillir dont les attaches sont encore entourées de bois ».

5. Cintas et Gobert, *Revue Tunisienne*, 1939, p. 155.

6. Merlin, dans *Monuments et Mém. Piot*, t. XVII, 1910, p. 128-130, fig. 2 et 3.

7. Hannezo, *Rec. Soc. arch. Constantine*, XXVI, 1890, p. 296.

8. Ce sarcophage est exposé actuellement au Musée d'Utique.

9. G. L. Feuille, *Sépultures punico-romaines de Gighti*, dans *Revue Tunisienne*, 1939, p. 16-21 et fig. 16. Ce sarcophage est actuellement exposé au Musée national du Bardo.

10. Cintas et Gobert, *op. cit.*, p. 162. Une monographie sur les sarcophages et ossuaires puniques serait d'un très grand intérêt. Il s'agirait de rassembler toute la documentation, ce qui permettrait de dresser la typologie de ces sarcophages et ossuaires et sans doute de saisir leur évolution chronologique.

11. Delattre, *Un cercueil de bois à couvercle anthropoïde*, dans *Mém. de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 1905, p. 4-12. Écoutons l'inventeur lui-même nous en parler : « Je me fais descendre au fond du puits et je pénètre dans la chambre funéraire... C'est le moule d'une statue de bois qui recouvrait le cercueil. Le bois a entièrement disparu, sauf quelques fibres encore attachées aux couleurs qui sont d'une vivacité remarquable ». Pour ce même cercueil, voir Héron de Villefosse, *Les sarcophages peints trouvés à Carthage*, dans *Monuments et Mém. Piot*, t. XII, 1905, p. 106-107.

La nouvelle n'a pas manqué de faire impression sur le monde savant, et notamment en France, l'auteur de cette grande découverte s'étant empressé d'en informer les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres¹. Il en présenta aussi un rapport à l'Académie des Sciences de Rouen. Bien qu'il ne s'agisse, comme nous l'avons déjà souligné, que d'une empreinte², le « sarcophage » mérita l'attention de Héron de Villefosse qui lui consacra une très savante étude au volume XII des *Monuments et Mémoires Piot*³.

Sans vouloir répéter tout ce qu'on avait dit au sujet de cette grande découverte, nous nous permettons juste de rappeler la conclusion de Héron de Villefosse : « Nous serions donc maintenant, écrivait-il, autorisés à croire qu'il y avait dans les nécropoles puniques et notamment dans celles de Carthage, à côté des sarcophages anthropoïdes en marbre, des sarcophages en bois du même caractère, également rehaussés d'or et de couleurs vives. L'espoir d'en retrouver jamais un exemplaire présentable semble cependant à peu près chimérique ».

Malgré son pessimisme, Héron de Villefosse n'avait pas complètement désespéré, témoins ces expressions destinées à nuancer la pensée et à l'atténuer : il semble, à peu près, etc. L'auteur ne voulait pas donner à sa pensée un caractère définitif et péremptoire. « On désespère alors qu'on espère toujours », comme disait Molière. C'était à juste titre : la découverte du Cap Bon vient une fois de plus nous apporter la preuve que, dans le domaine de la recherche archéologique, le désespoir n'a pas raison d'être. Le dossier doit rester ouvert et prêt à recevoir la nouvelle pièce, le témoignage espéré. Le sarcophage anthropoïde de la nécropole de Kerkouane, quand il aura été traité et consolidé, pourrait être cet « exemplaire présentable ».

Il s'agit, comme nous l'avons déjà annoncé, d'un sarcophage en bois à couvercle anthropoïde (fig. 4). Nous voudrions en faire l'objet essentiel de cette modeste communication. C'est plutôt d'ailleurs une information préliminaire puisque le sarcophage a été découvert dans des conditions qui s'opposaient à un examen long et minutieux. Le bois étant pourri et imbibé d'eau, il nous a été interdit de rester longtemps dans le caveau : la nécessité de maintenir le micro-climat ambiant nous imposait de refermer au plus vite la chambre funé-

1. *CRAI*, 1905, p. 328-329.

2. « Voici comment les Carthaginois ont opéré. Après avoir déposé le riche cercueil dans l'auge, ils ont rempli celle-ci de sable fin très blanc, puis l'ont fermée de larges dalles. Le sable par son propre poids et de plus comprimé par les dalles, avait adhéré parfaitement à la statue qui recouvrait le cercueil. Le bois ayant fini par se détruire, a laissé dans le sable comprimé, non seulement sa forme, mais aussi toute sa décoration... »

3. Stéphane Gsell y a fait une très brève allusion, *op. cit.*, t. IV, p. 445 ; Carton, *Revue Tunisienne*, 1906, p. 174.

raire. C'est ce que nous avons fait après quelques prises de vues et un examen très rapide.

Malgré toutes les difficultés qui s'opposaient à un examen minutieux, il est apparu certain qu'il s'agit bien d'un sarcophage en bois à couvercle anthropoïde. Les conditions actuelles du sarcophage ne nous permettent pas d'en avoir les dimensions précises. Mais il nous a été permis de savoir que la statue qui rehausse le couvercle s'étend sur une longueur d'environ 2 mètres ; sa largeur est de 0 m. 52. Le sarcophage repose sur une couche de tessons épaisse de 0 m. 25.

Le relief

Sur le couvercle, nous avons très certainement une statue féminine, comme en témoignent le costume, la coiffure et surtout les seins qui ne permettent pas l'ombre d'un doute.

Dans l'état actuel de la sculpture et des circonstances toutes particulières qui l'entourent, le costume que porte la Dame de Kerkouane¹ ne se prête pas à une description détaillée et précise. Mais elle est, selon toute vraisemblance, vêtue d'une tunique à manches courtes et d'un ample manteau ou voile qui, partant des épaules, couvre tout le dos ; d'un geste élégant, il est ramené autour des hanches pour redescendre et envelopper délicatement tout le bas du corps. Le tissu fin de la tunique laisse deviner les formes ; « sous la draperie, on sent la saillie des seins »², voilà ce que nous lisons sous la plume de Georges Perrot et Charles Chipiez à propos du fameux sarcophage de Sidon. Nous pouvons utiliser la même formule pour l'image sculptée sur le sarcophage de Kerkouane. Le voile épouse lui aussi le modelé des formes en les soulignant de la finesse de ses plis ; il adhère aux jambes selon la technique du mouillé et contribue ainsi à en rehausser le charme féminin³. Ce voile semble couvrir tout le corps du personnage à l'exception de la tête et des seins placés relativement haut.

Seul le bras gauche est visible ; sculpté à part, il devait être rapporté et lié à la statue à l'aide d'une attache métallique. La main, dont les doigts sont très finement sculptés, ciselés, dirions-nous,

1. La presse tunisienne l'a même baptisée « Princesse de Kerkouane ».

2. *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, t. III, Paris, 1885, p. 188. Dans une tombe de la colline dite de Junon à Carthage nous avons recueilli un miroir en bronze enveloppé dans un tissu de lin. Il est donc vraisemblable que les vêtements de la Dame de Kerkouane soient taillés dans un tissu de lin.

3. Cette technique du mouillé est très connue dans l'art grec ; pour la sculpture punique, nous la remarquons sur la statue féminine sculptée sur le couvercle du sarcophage de la Dame voilée, cf. Delattre, *CRAI*, 1902, p. 56-64. Au sujet du costume de cette statue, Héron de Villefosse écrit : « Voile et vêtements traités avec une technique particulière qui donnait l'illusion d'un tissu fin et transparent pour le voile, plus solide mais encore très souple pour la draperie » (*op. cit.*, p. 83).



FIG. 4.

semble avoir été placée de manière à ce qu'elle soit ramenée sur la poitrine, au niveau des seins.

L'examen rapide du sarcophage ne nous a pas permis de préciser l'état des pieds. Sont-ils bien sculptés ? Les orteils ? Les chaussures¹ ? Sont-ils couverts par le voile ? Sont-ils nus ? Quelle est leur position exacte ? Cette imprécision nous empêche de savoir si nous avons sur le couvercle du sarcophage un gisant ou si la Dame de Kerkouane nous est présentée couchée, mais les pieds posés sur un piédestal, à la manière de la déesse² ou prêtresse³ de Sainte-Monique.

Si nous ne pouvons pas aboutir à des précisions quant à la disposition des pieds⁴, la tête est en revanche beaucoup mieux conservée. La dame a les cheveux disposés en bandeaux munis de crans et divisés par une raie médiane⁵. Mais nous ne savons pas s'ils sont réunis en chignon derrière la nuque⁶. Il convient de faire remarquer d'autre part que, pour coiffure, la Dame de Kerkouane porte une tiare cylindrique⁷, un polos⁸ ou un stéphané (fig. 5).

Ajoutons d'autre part que la statue est couverte d'une couche de chaux ou de plâtre, pellicule relativement mince qui épouse les plis des vêtements⁹. Mais il y a aussi traces d'autres couleurs¹⁰ ; nous avons pu relever le rouge, le bleu et le jaune. Pour l'étude de

1. Cette partie du sarcophage étant très altérée, il n'est pas possible de reconnaître les chaussures. Mais à la lumière d'autres statues, nous savons que les Puniques utilisaient les sandales à double semelle. Consulter Héron de Villefosse, *op. cit.*, p. 84 et 95 ; Stéphane Gsell, *Hist. anc. Afr. du Nord*, t. IV, p. 186.

2. G.-Ch. Picard y voit une déesse, *Les religions de l'Afrique antique*, Paris, 1954, p. 67 où nous lisons : « La statue de Sainte-Monique n'est pas une gisante, car ses pieds reposent sur un socle : elle reproduit à notre avis l'image d'une déesse sans doute copiée sur la statue de culte d'un temple ».

3. Héron de Villefosse, *op. cit.*, p. 90-91.

4. Bien que les pieds ne soient pas visibles à cause de la détérioration du bois, nous pouvons conjecturer et non sans une certaine vraisemblance que nous avons là aussi non pas un gisant mais un personnage debout comme semble en témoigner la légère flexion de la jambe gauche. Les personnages sculptés sur les sarcophages Delattre ont à peu près la même attitude.

5. De très nombreuses figurines de terre cuite ont été découvertes dans les tombes puniques, elles doivent permettre d'étudier la manière dont les Puniques, hommes et femmes, disposaient leur chevelure. Pour la raie médiane, cf. Delattre, *CRAI*, 1902, p. 62 : « La tête porte une chevelure ondulée, séparée sur le milieu du front... ».

6. Il y a aussi les tresses qui tombent sur la poitrine, cf. Delattre, dans *Mém. de la Société nation. Antiq. de France*, t. LVI, 1897, p. 327.

7. Delattre, *op. cit.*, p. 103.

8. Il y a lieu de mentionner aussi la stéphané. Pour les diadèmes voir G. et C.-Ch. Picard, *La vie quotidienne à Carthage au temps d'Hannibal*, Paris, 1958, p. 141.

9. Les figurines de terre cuite découvertes dans les tombes portent souvent cet engobe. Delattre, *CRAI*, 1900, p. 90-91. Nous avons remarqué la présence de cette couche d'enduit blanc sur une figurine tirée d'une tombe de la colline dite de Junon.

10. Ce sont à peu de chose près les mêmes couleurs que l'on rencontre sur les autres sarcophages peints de Carthage. Ces couleurs s'altèrent très vite au contact de l'air et disparaissent. Nous avons ainsi perdu les riches couleurs de la Dame de Sainte-Monique.



FIG. 5.



FIG. 6.

cette polychromie¹, un examen plus long et plus minutieux reste à faire.

A bien regarder le costume de la Dame de Kerkouane et sa coiffure, il ressort, bien qu'il s'agisse, dans l'état actuel de notre étude, d'une impression qui mérite d'être mieux précisée, que nous sommes en présence d'une sculpture largement touchée par le souffle de la culture grecque², sans qu'elle soit étrangère à l'ambiance punique³. Les circonstances toutes particulières dans lesquelles nous avons pu examiner la statue d'Arg-el-Ghazouani ne sont pas de nature à permettre une étude stylistique susceptible de faire le départ entre l'univers punique et l'apport hellénistique. Il fallait sortir au plus vite de la tombe et la refermer pour les raisons que nous avons déjà invoquées.

Le traitement du sarcophage

Conscient de l'importance de la découverte et de la fragilité de l'objet qui se présentait le jour de l'ouverture du caveau, comme une sculpture en pâte argileuse encore tendre, craignant les dangers que peut comporter tout changement dans le milieu ambiant, n'ayant pas d'expérience dans le domaine du « bois pourri », nous dûmes faire appel au Centre international d'Études pour la Conservation et la Restauration des Biens culturels qui dépêcha auprès de nous une mission d'experts pour une première reconnaissance⁴. On procéda à la réouverture du caveau ; des mesures de température et d'humidité ont été prises. Il a été ainsi établi que l'ambiance du caveau n'était pas défavorable au bois du sarcophage. On en

1. Cette technique est bien connue dans le monde grec.

2. On a beaucoup écrit sur l'hellénisation de la culture punique. Il est certain que l'iconographie grecque a exercé une forte influence sur le répertoire de l'artiste ou de l'artisan punique. Les stèles votives des Tophets ne laissent pas l'ombre d'un doute à ce sujet. Pour les sarcophages anthropoïdes de Carthage, on a voulu en faire l'œuvre d'artistes grecs travaillant pour le compte de riches Carthaginois. Stéphane Gsell (*Hist. anc. Afr. du Nord*, t. IV, p. 209) affirme : « Ces sarcophages, ceux aussi dont le décor est architectural, ont pu être faits dans des ateliers d'outre-mer et expédiés en Afrique. Mais il est également permis de supposer que des Grecs s'étaient établis à Carthage, qu'ils y recevaient du marbre de l'Archipel et le travaillaient au gré de leur clientèle ». Pour ces sarcophages sculptés et peints consulter aussi G. et C.-Ch. Picard, *La vie quotidienne...*, p. 161, où nous lisons : « Plus tard on acheta aux Grecs des sarcophages de marbre quelquefois décorés de peinture... ». Ces sarcophages ont aussi soulevé le problème des relations entre Carthage et le monde étrusque. Cf. J. Carcopino, *Les influences puniques sur les sarcophages étrusques de Tarquinia*, dans *Atti della Pontificia Accademia Romana di archeologia*, Série III, *memorie*, vol. I, Part. II (1921), p. 109 sq. Voir aussi Massimo Pallotino, *Les relations entre les Étrusques et Carthage du VII^e au III^e siècle avant J.-C. Nouvelles données et essai de périodisation*, dans *Cahiers de Tunisie*, 1963, p. 27.

3. Un examen aussi rapide ne permet pas une étude précise qui soit de nature à faire le départ entre ce qui appartient à l'univers proprement punique et ce qui constitue un apport grec.

4. C'était au mois de mai 1971.

profita pour prendre quelques photographies, ainsi que les dimensions de la chambre funéraire et celles du sarcophage.

Munis de cette documentation, les experts¹ du Centre exposèrent la situation auprès de la Direction du Musée national suisse qui dispose d'un laboratoire spécialisé dans le traitement du bois altéré à la suite d'un long séjour dans l'eau ou dans une ambiance humide. La Direction du Musée national suisse de Zurich a très généreusement accepté d'envoyer en Tunisie une mission d'experts afin d'examiner le sarcophage *in situ* et de procéder au prélèvement de quelques échantillons nécessaires aux travaux de laboratoire².

La mission envoyée par les autorités de la confédération helvétique arriva en Tunisie à la fin de juin 1971 et se dirigea immédiatement vers le site de Kerkouane afin de pouvoir commencer les essais dès le lendemain matin.

N'étant pas spécialiste, il nous est difficile de décrire les « solutions » qui ont été spécialement préparées et utilisées pour réaliser le durcissement de ce bois pourri³. Contentons-nous à présent de signaler que la « solution consolidante » a été appliquée au sarcophage et à la statue par imprégnation superficielle et par injection à la seringue.

Devant le succès de ces premières expériences *in situ*, les membres de la mission décidèrent de durcir le bras de la statue et de l'emporter en Suisse⁴ pour qu'il soit soumis à une plus longue expérimentation au laboratoire, c'est-à-dire dans une ambiance qui garantisse une sécurité quasi absolue (fig. 6). La nature des soins à apporter au bois pourri de Kerkouane sera déterminée à la lumière des expériences qui auront été effectuées sur le bras.

Quelques semaines après le départ des experts pour la Suisse, nous avons reçu une messive rassurante : les essais au laboratoire ont été concluants et positifs. Les expériences ont été couronnées de succès. Désormais nous sommes sûrs qu'il y a possibilité de restaurer

1. Qu'il nous soit permis de remercier le Centre international d'Études pour la Conservation et la Restauration des Biens culturels. Nos remerciements et notre profonde reconnaissance vont aussi à M. le professeur E. Vogt, Directeur du Musée national suisse (Zurich) qui a bien voulu examiner favorablement notre requête. Nous adressons d'autre part nos remerciements au professeur Wyss et au Dr Bruno Mühlethaler, spécialistes dans le traitement du bois gorgé d'eau, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs. Nous ne pouvons pas ne pas rendre hommage à M. Khemais Essaidi, contrôleur des antiquités de Tunisie, qui veilla à l'organisation technique de la fouille et à M. Abdellatif Allègue qui n'épargna aucun effort pour veiller à la bonne marche des travaux et faciliter la tâche des experts étrangers. Je remercie aussi très vivement M. F. Chalbi, attaché de recherche au département d'archéologie punique pour sa très fructueuse collaboration.

2. Ces travaux de laboratoire sont nécessaires pour bien établir la méthode à suivre et les produits à utiliser pour la conservation de ce bois pourri et gorgé d'eau.

3. Il serait tout indiqué de publier les procédés qui auront été utilisés pour sauver la Dame de Kerkouane.

4. Détaché, l'enlèvement du bras n'a posé aucun problème technique. Il fut l'objet d'un emballage particulier après avoir subi un traitement à la seringue.

et de conserver le sarcophage anthropoïde de Kerkouane. Les experts suisses viennent d'effectuer une seconde mission en Tunisie du 20 mai au 3 juin 1972 au cours de laquelle ils ont procédé à l'enlèvement et au transport du sarcophage : son traitement sera effectué en Suisse dans une « chambre spéciale ». Il semble que le choix du produit utilisé pour le traitement de ce bois dépend, entre autres facteurs, du lieu destiné à l'exposition du sarcophage¹.

Identification de la statue

Mais, en attendant les résultats de ces travaux de restauration, nous pouvons d'ores et déjà nous interroger à propos de l'identification de la statue sculptée sur le couvercle de ce sarcophage. Qui représente-t-elle ? Sommes-nous en présence de la défunte² ? S'agit-il d'une divinité protectrice des morts, Tanit ou Ashtart³ ?

Nous avons plus d'une fois fait remarquer le caractère strictement provisoire de ce rapport modeste et très succinct ; il n'a pas d'autre ambition que d'informer au plus tôt le monde savant. L'état où se trouve le sarcophage anthropoïde de Kerkouane n'est pas de nature à permettre une étude précise et concluante ; on ne saurait prétendre aller au delà de l'hypothèse. Il y a toutefois quelques traits qui semblent conférer à l'image un caractère divin. La statue a une taille majestueuse qui convient à une déesse ; la tiare cylindrique ou la couronne, n'est-ce pas une coiffure digne d'une déesse reine⁴ ? Quoiqu'il en soit, pour l'identification de l'image, nous préférons attendre une étude plus longue et plus précise. Mais il est certain que cette découverte revêt une grande importance pour une meilleure connaissance de la civilisation punique au Cap Bon, notamment pour la période qui se situe entre le IV^e et le III^e siècle avant l'ère chrétienne.

*
* *

MM. Jacques HEURGON et Jacques VANDIER interviennent après cette communication.

1. « Le choix de la méthode nous sera en premier lieu imposé par les conditions d'exposition » (lettre du Dr Bruno Mühlethaler datée du 23 octobre 1971).

2. Nous n'avons pas encore eu la possibilité d'examiner le squelette qui devait être dans le sarcophage.

3. Au sujet des personnages représentés sur le couvercle de certains sarcophages G.-Ch. Picard écrit : « Les personnages représentés sur le couvercle sont à notre avis des dieux protégeant le mort et non comme on l'a cru longtemps les défunts eux-mêmes » (*Hannibal...*, Paris, 1967, p. 116).

Nous savons qu'Ashtart est une déesse qui, entre autres fonctions, joue le rôle de protectrice des morts. Cf. G. Contenau, *La Civilisation phénicienne*, Paris, 1949, p. 94. Pour le monde punique, voir G.-Ch. Picard, *Les religions...*, p. 117.

4. Ashtart est une déesse reine. Cf. Jérémie VII, 18 et XLIV, 17.